



République Française
Département
HAUT-RHIN

Procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de HIRSINGUE
Séance ordinaire du vendredi 14 mars 2014

L'an deux mil quatorze le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REINHARD Armand, Maire :

REINHARD Armand, Mmes MARTIN Françoise, SENDELIN Stéphanie, MUNZER Karine, GROELLY Annick, MM. SCHUELLER Serge, MARTIN André, BUCHON Pierrick, SCHWEITZER Raymond, GRIENENBERGER Christian, NUSSBAUMER Jean-Marc, SCHICKLIN Jean, SENDELIN Arnaud.

Excusés ayant donné procuration : M. SURGAND Laurent a donné procuration écrite de vote à M. SCHUELLER Serge, Mme NUSSBAUMER Nadine a donné procuration écrite de vote à M. REINHARD Armand.

Excusée : Mme WANNER Véronique.

Absents : MM. LEQUIN Gérard, AMSTUTZ Michel.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 18
- Présents : 13
- Procuration : 2

Date de la convocation : 10/03/2014

Date d'affichage : 10/03/2014

Quinze auditeurs libres assistent à la séance.

Secrétaire de séance : M. Rémi HERMANN

SOMMAIRE

ARTICLE 15

POINT 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 21 FEVRIER 2014

ARTICLE 16

POINT 2

PROJET BUDGETAIRE ET PERSPECTIVES 2014

ARTICLE 17

POINT 3

REPRISE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE SUITE A LA CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

ARTICLE 18

POINT 4

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES ECRITURES NON-BUDGETAIRES D'ASSAINISSEMENT SUITE A L'ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH

ARTICLE 19

POINT 5

DUREE D'AMORTISSEMENT – SUBVENTION D'EQUIPEMENT

ARTICLE 20

POINT 6

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PROGRAMME EUROPEEN DES FORETS CERTIFIEES D'ALSACE (P.E.F.C.)

ARTICLE 15

POINT 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 21 FEVRIER 2014

En informations diverses du conseil municipal du 21 février dernier, M. Schweitzer avait fait part de son interrogation concernant les quelques petits travaux de finition qui n'avaient pas été entièrement terminés dans la rue de Ferrette (raccordements réseaux secs). A la présente séance de ce jour, il relève que son observation a été omise au compte-rendu de la séance du 21 février 2014.

Réponse avait été donnée en séance le 21 février 2014 que les entreprises ont été relancées à de multiples reprises depuis plus d'un an dans le cadre des dernières prestations à réaliser ne dépendant pas en commande directe de la Commune, et que la finition était attendue pour la fin du mois de février.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Commune de Hirsingue en date du vendredi 21 février 2014, dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal, n'appelant pas d'autres observations particulières, est approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 16

POINT 2

PROJET BUDGETAIRE ET PERSPECTIVES 2014

Monsieur le Maire expose que nonobstant les dépenses liées à la dissolution de la Communauté de communes du canton de Hirsingue, la Commune de Hirsingue a construit un projet de budget équilibré et en bonne santé, comme l'ont indiqué les services de la Trésorerie publique lors de la réunion de préparation en commun avec ces services.

Cet examen favorable et positif des services de l'Etat montre le sérieux et la qualité de la construction du projet de budget pour cette nouvelle année.

L'excédent de fonctionnement 2013 s'élève à 504 445.78 € et l'excédent d'investissement à 197 664.72 €, soit un excédent global de 702 110.50 €, ce qui représente un résultat solide.

Les crédits reportés s'élevant un à report négatif de 127 395.16 €, l'excédent global crédits reportés inclus est de 574 715.34 €.

Le projet de budget primitif 2014 envisage une section de fonctionnement à hauteur de 2 649 122,96 € prévisionnels en dépenses et recettes.

En section d'investissement, le remboursement des annuités de la dette en capital n'augmente pas, à hauteur de 240 000 €, étant donné que le prêt relais de 110 000 € est remboursé en une seule fois cette année.

Les recettes d'investissement prévues représentent 559 594,93 € (taxes d'urbanisme, FCTVA, affectation du résultat, virement de la section de fonctionnement, excédent reporté d'investissement, et déficit des crédits reportés inclus).

Le remboursement des annuités de la dette en capital suite à la dissolution de la Communauté de communes du canton de Hirsingue est égal à 89.000 € dont 24.000 seront remboursés en une seule fois (emprunt concernant les locaux du siège de la ComCom), réduisant ainsi à 65.000 € le remboursement les années suivantes.

En outre, le remboursement de ces 24 000 € sera couvert par la mise en place d'un loyer d'occupation desdits locaux de l'ex-ComCom.

Déduction faite de la totalité des remboursements des emprunts (Commune + prêt relais + reprise des encours ComCom), le solde de dépenses d'investissement nettes restant disponible s'élève à 94 594,93 € pour les nouveaux « petits projets » 2014 (donc en supplément des crédits reportés déjà disponibles pour terminer les opérations engagées) qui peuvent être réalisés en autofinancement sans emprunts.

Un programme prévisionnel de 164 250 € de dépenses pour 94 848,00 € de recettes (subventions) est ainsi présenté à l'assemblée pour les « petits » projets 2014, soit une dépense nette de 69 402,00 € sur les 94 594,93 € de dépenses nettes disponibles, le solde étant réservé pour les dépenses imprévues.

On notera entre autre dans ce programme prévisionnel de projets 2014 la création d'une mare supplémentaire en forêt, l'aménagement du Feldbach dont les longues études et lourdes démarches administratives d'autorisation ont été engagées depuis plus de deux ans, l'achat de divers matériel de sécurité et d'équipement (école, mairie, services techniques, COSEC ...)

Monsieur le maire tient à adresser ses remerciements à Madame l'adjointe aux finances, à l'ensemble des adjoints, conseillères et conseillers municipaux pour le travail de réalisation de ce budget prévisionnel, ainsi qu'au DGS et aux services municipaux (comptabilité, administration, services techniques) pour leur travail dans la préparation du budget.

Monsieur le maire ajoute que depuis 19 ans et sa prise de fonction en tant que maire, « les projets qui ont pu être réalisés sans emprunts s'élèvent à 2 300 000 €, signe de la gestion sérieuse et maîtrisée des crédits d'investissement de la Commune. »

A l'aide de l'ensemble des documents budgétaires détaillés compte par compte qui ont été adressés aux membres du conseil municipal avec la convocation à la présente séance, Madame Françoise MARTIN, Adjointe aux finances, présente le budget prévisionnel de fonctionnement par chapitre, préparé en détail en séance de travail à laquelle l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux ont été invités à participer pour une préparation collective et transparente du budget.

Madame l'Adjointe aux finances présente ainsi également le récapitulatif de la section d'investissement par chapitres comptables.

En conclusion, Madame l'Adjointe rappelle que les deux sections du budget prévoient un total global de 3 542 471,81 € tant en dépenses qu'en recettes : 2 649 122,96 € pour la section de fonctionnement et 893 348,85 € pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose une baisse de 2 % des taux d'imposition afin de faire bénéficier les administrés hirsinguois des baisses des dépenses communales générées grâce à l'adhésion à la Communauté de communes d'Altkirch.

Monsieur le Maire indique qu'il communiquera à la population les chiffres et éléments exposés lors de la présente séance, mais qu'il a été décidé de laisser l'opportunité de voter le budget à l'équipe issue des élections municipales du 23 mars prochain, avec des éléments chiffrés définitifs.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'ensemble du budget prévisionnel exposé lors de la présente séance, ainsi qu'à une diminution de 2 % des taux des impôts locaux.

ARTICLE 17

POINT 3

REPRISE DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE SUITE A LA CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, *après en avoir débattu et délibéré*, à l'unanimité :

- **Décide** de reprendre et intégrer les résultats du bilan de clôture du budget assainissement dans le budget principal de la Commune, suite à la clôture du budget assainissement de la Commune de Hirsingue liée à l'adhésion de la Commune de Hirsingue à la Communauté de communes d'Altkirch, titulaire de la compétence assainissement.

L'intégration des résultats est la suivante :

Section d'investissement : excédent du budget assainissement : 56 610,03 €

Section de fonctionnement : excédent du budget assainissement : 44 459,76 €

Ces deux excédents sont donc repris et intégrés au budget principal, ce qui entraîne les résultats suivants au budget principal :

	<i>Avant intégration</i>	<i>Après intégration</i>
Section d'investissement (cpte 001) :	excédent de 197 664,72 €	excédent de 254 274,75 €
Section de fonctionnement (cpte 002) :	excédent de 504 445,78 €	excédent de 548 905,54 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire dans le cadre de l'intégration de ces résultats.

ARTICLE 18

POINT 4

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES ECRITURES NON-BUDGETAIRES D'ASSAINISSEMENT SUITE A L'ADHESION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH

Dans le cadre de l'adhésion à la Communauté de communes d'Altkirch, il est nécessaire d'établir le procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif du budget communal dissous (assainissement Hirsingue) à la Communauté de communes d'Altkirch.

Le Centre des Finances Publiques d'Altkirch a ainsi préparé ce procès-verbal des écritures non-budgétaires, qui constatent la mise à disposition à la Communauté de communes d'Altkirch de l'actif et du passif sur la commune de Hirsingue. Ce P.V. constate simplement que l'actif et le passif sont mis à disposition, et leurs valeurs.

L'actif (mise à disposition des biens : réseaux, travaux, collecteurs, déversoirs d'orage ...) s'élève à une valeur brute de : 3 065 012,22 €
Le transfert des amortissements de cet actif représente : 863 136,21 €
Le total de la valeur nette de l'actif (c'est-à-dire valeur des amortissements retranchés de la valeur brute) est égal à : **2 201 876,01 €**

Le passif comprend le transfert des subventions et des emprunts comme suit :

Transfert des subventions pour un montant brut de : 1 043 697,36 €
Transfert des amortissements des subventions : 178 605,31 €
Le total de la valeur nette du transfert des subventions (valeur des amortissements retranchés de la valeur brute des subventions) s'élève ainsi à : **865 092,05 €**
Transfert des emprunts : **98 795,53 €**

Le Conseil Municipal, *après en avoir débattu et délibéré*, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif du budget communal dissous (assainissement Hirsingue) à la Communauté de communes d'Altkirch ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 19

POINT 5

DUREE D'AMORTISSEMENT – SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Les communes ont la possibilité de verser des subventions d'équipement (imputées en section d'investissement).

Les subventions d'équipement versées à des personnes publiques peuvent s'amortir sur une durée maximale de :

- ↳ 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- ↳ 15 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- ↳ 30 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Les subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé s'amortissent quant à elles sur une durée maximale de 5 ans.

La Commune a par exemple versé une subvention d'équipement à la Maison de la Nature du Sundgau en 2013 dans le cadre de la participation de cette dernière à l'opération de réhabilitation du site du Wuestweiher au travers d'un partenariat.

Cette subvention, d'un montant de 6 528 €, doit ainsi s'amortir sur une durée maximale de 5 ans, la Maison de la Nature étant une association de droit privé.

En conséquence, le Conseil Municipal, *après en avoir débattu et délibéré*, à l'unanimité :

- **Décide** d'amortir sur une durée de 5 ans, à compter de l'exercice 2014, la susmentionnée subvention d'équipement versée à la Maison de la Nature du Sundgau.

Il est précisé que l'amortissement entraîne automatiquement, chaque année pendant sa durée, une écriture d'ordre au budget qui génère une recette d'investissement liée à la dépense de fonctionnement d'un montant égal.

ARTICLE 20

POINT 6

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PROGRAMME EUROPEEN DES FORETS CERTIFIEES D'ALSACE (P.E.F.C.)

La Commune de Hirsingue a adhéré au système de certification PEFC pour sa forêt communale soumise au régime forestier et gérée sous l'égide de l'Office National des Forêts.

Ce label de certification de qualité de gestion durable est soumis à un cahier des charges national d'exploitation forestière qui garantit le respect de la gestion durable et raisonnée des forêts des communes qui adhèrent au système PEFC directement ou via leur gestionnaire de forêts (O.N.F. par exemple), le gestionnaire devant également respecter le cahier des charges fixé par le dispositif PEFC.

C'est donc une garantie d'exploitation forestière raisonnée et de qualité, devenue aujourd'hui un atout important dans la commercialisation des bois issus des forêts certifiées PEFC.

Il est par conséquent proposé de reconduire l'adhésion de la Commune au dispositif PEFC pour une nouvelle durée de 5 ans, renouvelable à l'avenir tacitement.

La forêt communale de Hirsingue soumise au régime forestier représente 407.28 hectares, et la cotisation à régler pour l'adhésion au système PEFC s'élève à 0.65 € / ha pour les 5 ans (forêt d'une superficie comprise entre 10 et 500 ha), auxquels s'ajoutent 20 € de frais.

Le montant à verser pour la nouvelle adhésion de 5 ans est donc le suivant :

Cotisation : 0.65 € x 407,28 ha :	264.73 €
Frais d'adhésion :	20.00 €
TOTAL :	284.73 €

Le Conseil Municipal, *après en avoir débattu et délibéré*, à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler son adhésion au système de certification PEFC pour une nouvelle durée de cinq ans, avec renouvellement par tacite reconduction ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires y afférents ;
- **Les crédits nécessaires** seront prévus au budget primitif 2014.

INFORMATIONS DIVERSES

Rue des Bûcherons :

M. l'Adjoint Serge SCHUELLER précise que les derniers travaux de finition concernant la dépose du réseau aérien sont terminés, que les raccordements du réseau souterrain sont réalisés en totalité, et qu'il reste simplement à effectuer la dépose des anciens poteaux. Il ajoute que le carrefour avec la rue du Coteau est également réaménagé avec remise à niveau de la voirie et pose d'enrobés.

PAE rue de Bâle :

M. l'Adjoint André MARTIN informe l'assemblée que la pose des enrobés vient également d'être réalisée et que tous les réseaux sont en souterrain.

Journée Haut-Rhin propre :

M. l'Adjoint André MARTIN rappelle que la Journée Haut-Rhin propre se déroulera le samedi 5 avril à Hirsingue, avec rendez-vous à 9h aux ateliers municipaux pour tous les bénévoles souhaitant participer à cette journée.

Dernière séance du mandat :

M. Raymond SCHWEITZER rappelle qu'il s'agit de la dernière séance du mandat du conseil municipal actuel, installé il y a six ans jour pour jour (élections du 9 mars 2008 et installation du conseil municipal le 14 mars 2008), et que la vie de cette assemblée durant la mandature a réservé ses moments tour à tour houleux, sympathiques, interrogatifs, et s'inscrivant dans la culture des conseils municipaux hirsinguois.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire déclare la session close et lève la séance à 21h15.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.